

Nombre de conseillers en exercice..... 29
Nombre de conseillers présents 23
Nombre de votants..... 28

Délibération n° 2023-25

Nomenclature :
5.2 – Fonctionnement des assemblées

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf juin, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MARSANNAY-LA-CÔTE, légalement convoqué par M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie.

Date de la convocation : le 13 juin 2023

Étaient présents :

- M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire ;
- Mmes Catherine PAGEAUX, Corinne BUGAUT-MITTOU, Corinne PIOMBINO, Catherine CAZIN, Nicole VERPEAUX, Annick COURTOIS, Marie GILLARD-HUGUENOT, Sylvie BOUYSSOU, Véronique LE GRAND, Khadija MARZAQ, Isabelle ALIBERT-COLLOTTE, Julie BARNET, Elsa GOUBALI, Sophie LAGNIER ;
- MM. Jacquy GOUBET, Emmanuel DUFOUR, Jean-François GUINOT, Dominique MARTIN, Jean-Paul TRIMOULINARD, Frédéric FICHET, Sébastien COUETTE, Florent ROYER ;

Étaient absents et excusés :

- Mmes Maryse PATAILLE, Nathalie GAY ;
- MM. Éric GUYARD, Laurent FEBVAY, David COLIN, Gérald BOUTET ;

Pouvoirs :

- Mme Maryse PATAILLE à Mme Catherine PAGEAUX,
- Mme Nathalie GAY à Mme Sophie LAGNIER,
- M. Éric GUYARD à Mme Corinne BUGAUT-MITTOU,
- M. David COLIN à M. Emmanuel DUFOUR,
- M. Gérald BOUTET à Mme Isabelle ALIBERT-COLLOTTE.

La séance ouverte, Mmes Véronique LE GRAND et Julie BARNET ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaires de séance.

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL JEUNES (CMJ) MODIFICATIONS

Vu la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu la délibération n°2020-62 du 16 novembre 2020 portant sur le fonctionnement et le règlement intérieur du Conseil municipal jeunes,

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20230620-DELIB2023-25-DE
Date de réception préfecture : 21/06/2023

Il est rappelé que le Conseil Municipal Jeunes a pour objectifs de :

1. permettre aux jeunes (collégiens, lycéens, apprentis...) de Marsannay-la-côte d'évoluer au sein de leur ville en les aidant à devenir des citoyens responsables et à participer à la vie de leur commune,
2. permettre aux jeunes conseillers de s'impliquer dans la vie de leur commune,
3. prendre en compte la parole des jeunes conseillers,
4. sensibiliser les jeunes à la citoyenneté.

Il est souhaité apporter des ajustements au règlement intérieur du Conseil Municipal des Jeunes, qui composé de jeunes collégiens dès la 5^{ème}, d'apprentis et de lycéens ayant 18 ans au plus. Notamment il est souhaité ouvrir l'accès dès la 6^{ème}.

La commune souhaite davantage encourager la participation des jeunes du territoire à la vie démocratique et citoyenne par des formes d'implication diverses en modifiant notamment l'âge des jeunes concernés par cette instance.

Le projet de règlement intérieur est joint en annexe.

Vu l'avis favorable, à l'unanimité des membres présents de la commission « Action sociale, petite enfance, enfance et jeunesse » réunie le 02 juin 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- ⇒ **d'acter le fonctionnement du conseil municipal jeunes (CMJ) et d'approuver son règlement intérieur,**
- ⇒ **d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre,
À Marsannay-la-Côte, le 20 juin 2023

Le Maire

Jean-Michel VERPILLOT



Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20230620-DELIB2023-25-DE
Date de réception préfecture : 21/06/2023